



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



P.V C.R.Q.D N° 19 du 10 avril 2012

Membres Présents : Mrs KARTALI/ DJ – BENSABLI/A – BAHNAS.N

Ordre du jour: affaires disciplinaires/championnat D2 & R1

AFFAIRES DISCIPLINAIRES

AFFAIRE N°135: Ren : O.M.S.B.A – E.S.O.F S/G R1 du 06/04/2012

- ☞ Vu la feuille de match signalant :
- ☞ 2^{ème} Avertissement OFF (B) Mr. MOUSSAOUES.T Lic/N°398 du club OMSBA
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Il est infligé une amende de 2500 DA au Club OMSBA (2^{ème} Avertissement OFF (B))

AFFAIRE N°136: Ren : M.C.B – NASR es senia S/G R1 du 07/04/2012

- ☞ Vu la feuille de match signalant :
- ☞ Absence de club NASR es-senia
- ☞ Attendu qu'aucune lettre explicative n'est parvenue a la L.R.O.H.B
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Match gagné en faveur du club MCB par le score de (12-00).
- ☞ Défalcation d'un point du classement général du club NASR Es Senia
- ☞ Il est infligé une amende de 20.000 DA au Club NASR es-senia

AFFAIRE N°137: Ren: E.S.A - O.Maghnia S/G D2 du 07/04/2012

- ☞ Vu la feuille de match signalant:
- ☞ Insulte du dirigeant KELTOUMI .N Lic/N°201 du club O.Maghnia en vers officiel .
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Il est infligé une suspension de huit (08) matchs fermes au dirigeant KELTOUMI .N Lic/N°201 Du club O.Maghnia
- ☞ Il est infligé une amende de 2500 DA au Club O.Maghnia.

AFFAIRE N°138: Ren : M.C.O - C.S.Oran S/G D2 du 07/04/2012

- ☞ Vu la feuille de match signalant:
- ☞ 2^{ème} Avertissement OFF (B) Mr. SEBTI .B Lic/N°181 du club C.S.O
- ☞ Reserve par evocation du club CSO suit a :
- ☞ Non participation des joueurs juniors (02) à la rencontre de L'équipe M.C.O
- ☞ Vu le paiement des droits de reserve .
- ☞ Après verification de la feuille de match par la LROHB.
- ☞ Vu les additifs de la FAHB (articles 02 & 03)
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Il est infligé une amende de 2500 DA au Club CSO (2^{ème} Avertissement OFF (B))
- ☞ Match gagné en faveur du club C.S.O par le score de (10-00)



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



AFFAIRE N°139: Ren : HBCG – HBCT S/G R1 du 06/04/2012

- ↪ Vu la feuille de match et rapport des arbitres signalant :
- ↪ Disqualification du joueur MOULAY .A Lic/N°019 du club HBCT pour comportement antisportif grossier & menaces envers officiel.
- ↪ Disqualification du OFF (A) Mr BELBACHIR.F Lic/N°063 du club HBCG pour incitation du public à se comporter anti sportivement.
- ↪ Jet de pétards et pierres par le public de club HBCG durant la rencontre sur l'aire de jeu
- ↪ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ↪ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ↪ Il est infligé une suspension de quatre (04) matchs fermes au joueur MOULAY .A Lic/N°019 du club HBCT
- ↪ Il est infligé une amende *de 4000 DA au Club HBCT*
- ↪ Il est infligé une suspension de huit (08) matchs fermes au OFF (A) Mr BELBACHIR.F Lic/N°063 du club HBCG
- ↪ Il est infligé une amende *de 2500 DA au Club HBCG*
- ↪ La rencontre de la 19^{eme} journée se jouera à huit-clos (sans public)
- ↪ Il est infligé une amende *de 10.000 DA au Club HBCG* (jet de pétards et pierres)

TOUTES LES DECISIONS PARUES SUR LE PRÉSENT PV. PRENNENT

*EFFET A COMPTER DU : **Lundi 16 avril 2012***

*Secrétaire de séance
BENSAHLI .A.*

*le président C.R.Q.D
KARTALI - DJ*